

**Fondation pour la
recherche en
pharmacie
hospitalière**

Un pari pour l'avenir...

- ✓ Pas ou peu d'appel d'offres de recherche spécifiques aux activités de pharmacie hospitalière
- ✓ Propositions de thèmes de recherche émanant de collègues hospitaliers
- ✓ Propositions de thèmes de recherches par l'industrie pharmaceutique et d'autres sociétés (robotique, informatique...)
- ✓ Défaut de possibilité de collaboration avec nos collègues francophones
- ✓ Défaut d'aide à la mobilité des jeunes hospitalo-universitaires

Constats

✓ **Choix de création d'une fondation sous égide
(ou abritée)**

Article 20 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat modifié par loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 - art. 122

- **juridiquement rattachée à une fondation reconnue d'utilité publique abritante**
- **mêmes privilèges fiscaux et patrimoniaux que la fondation reconnue d'utilité publique**
- **gérée en son sein de manière individualisée**
- **épouse les statuts et donc l'objet de la fondation (projet d'intérêt collectif)**

Création d'une fondation

✓ **Avantages d'être une fondation abritée par la Fondation de France**

- **Bénéficiaire de la solidité, du statut et de sa notoriété**
- **Liberté de créer notre propre organe de direction**
→ **autonomie et souveraineté dans la prise de décisions dans le cadre des accords passés avec la Fondation**
- **Accès à un éventail de conseils**
- **Projets possibles en France ou à l'international**
- **Assurance de la régularité juridique et fiscale des actions réalisées**
- **Contrôles de régularité opérés par la Fondation de France : garantie vis-à-vis des parties prenantes**

Fondation de France

✓ **Apport du Synprefh pour la création d'une fondation abritée par la
Fondation de France**

200.000 € sur 5 ans

✓ **Avantages fiscaux**

- **Entreprises : 60 % du montant du don déductible de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés pris dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires (possibilité de report sur cinq ans)**
- **Particuliers : 66 % du montant du don déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20 % des revenus imposables**

Aspects financiers

La fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière a pour objet l'amélioration de la prise en charge thérapeutique et de soins des patients hospitalisés et ambulatoires, obtenue par l'acquisition de compétences et l'optimisation des pratiques pharmaceutiques hospitalières

Objet de la fondation

- ✓ Favoriser le développement de la recherche en pharmacie hospitalière, innovante et porteuse de progrès dans la prise en charge des patients
- ✓ Favoriser la formation des pharmaciens hospitaliers
- ✓ Encourager les échanges scientifiques lors de rencontres ou de congrès entre pharmaciens hospitaliers francophones
- ✓ Attribuer des aides à la mobilité internationale pour les hospitalo-universitaires en formation et dans le cadre de programme d'échanges avec les établissements hospitaliers et/ou universitaires étrangers
- ✓ Décerner des prix à des pharmaciens ayant fait progresser les activités de pharmacie hospitalière

Objectifs

Ses domaines de compétence correspondent aux activités de la pharmacie hospitalière

- Pharmacie clinique
- Médicaments
- Dispositifs médicaux stériles
- Préparations
- Stérilisation
- Toutes autres activités présentes ou à venir de pharmacie hospitalière...

En coopération éventuelle avec d'autres professionnels de santé

Domaines de compétence

- ✓ **Signature de la convention le 23 janvier 2017 au siège de la Fondation de France**
- ✓ **Mise en place du comité exécutif et élection du président courant février 2017**
- ✓ **Premiers appels d'offre de recherche : le plus tôt possible !!!**

Création de la Fondation

- ✓ **Comité exécutif : composé de 16 administrateurs**
 - 8 représentants du Fondateur (collège A)
 - 6 personnalités qualifiées (collège C)
Personnalités choisies en raison de leur compétence dans le domaine de la pharmacie hospitalière
 - 2 personnalités représentant les grands donateurs (collège B)
Personnalités choisies parmi les grands donateurs

- ✓ **Conseil d'orientation stratégique**

Voix de la communauté pharmaceutique hospitalière et universitaire

- ✓ **Conseil scientifique**

Groupes d'experts pour le choix et le suivi des projets

Gouvernance

✓ Collège A

- Dr Bernard Dieu
- Dr Pierre Faure
- Dr Mireille Jouannet
- Dr Gilles Le Pallec
- Dr Patrick Léglise
- Pr Pascal Odou
- Dr Patrick Rambourg
- Dr Dominique Thiveaud

✓ Collège B

- Pr Benoît Allenet
- Pr Pascal Bonnabry
- Dr Rémy Collomp
- Pr Bertrand Décaudin
- Pr Gaël Grimandi
- Pr Valérie Sautou

✓ Collège C

- 2 donateurs non encore désignés

Membres du comité exécutif

✓ **Dr Patrick Rambourg**
06 09 77 32 07
patrick.rambourg@gmail.com

✓ ***Une partie du site de la Fondation de France sera ouverte prochainement à la “Fondation pour la recherche en pharmacie hospitalière”***

Contacts

**Merci de votre attention
et de votre soutien futur
à la Fondation pour
la recherche en
pharmacie hospitalière**